

# Témoignage d'une expérience étrangère

---

## **ZOETERMEER** (Pays-Bas)

### **La Sécurité Durable** **Hiérarchisation du réseau**

2 décembre 2008

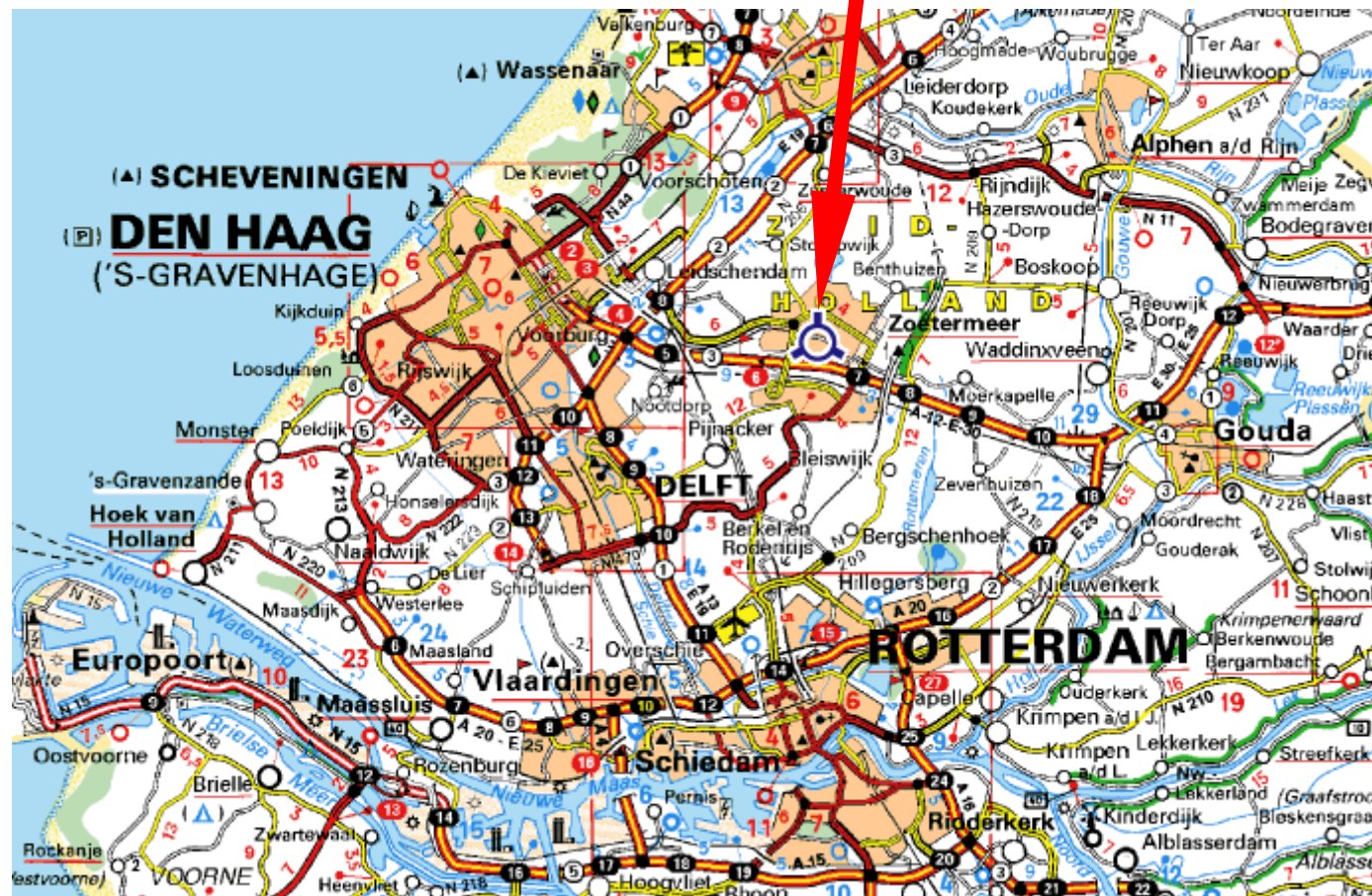


Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

# Zoetermeer - Sécurité durable

Ville moyenne hollandaise de 118 000 habitants



# Zoetermeer - Sécurité durable

---

- Constat des autorités : une **accidentologie urbaine élevée** avec une prépondérance d'accidents VL/VL
- Objectif : agir sur le système routier et sur les conditions de circulation pour faire diminuer les risques, grâce à un environnement routier plus sûr.

→ **Concept de sécurité durable :**

**limitation de l'usage de l'automobile et de sa vitesse,**



# Zoetermeer - Sécurité durable

---

## La sécurité durable :

- Actions dans trois domaines
  - L'urbanisme et la mobilité
  - Les infrastructures
  - L'éducation et le contrôle
- **Infrastructures** : « elles doivent pouvoir être clairement perçues par les usagers » et induire un comportement adapté
  - **notion de hiérarchisation**



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## Objectif de la hiérarchisation :

- Définir la fonction urbaine de la voirie (prépondérance des fonctions de transit ou de vie locale, maillage)
- Rendre cohérent l'usage de la voirie avec sa fonction urbaine ,
- Donner un espace suffisant à chaque type d'usage et séparer les usages dans les cas de configuration à risques (volume de trafic, vitesse)
- Adapter l'infrastructure aux contraintes des **usagers les plus vulnérables**

# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## Principe de la hiérarchisation :

- Un nombre limité de catégories (3 à 4),
- Des conceptions nettement différenciées,
- Une lisibilité de chaque catégorie permettant d'adopter le comportement approprié,
- Aménagements cohérents avec le comportement demandé (modération de la vitesse).



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## La classification des routes à Zoetermeer :

- Les voies **artérielles**
- Les voies de **distribution** primaires ou secondaires
- Les rues **résidentielles**



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## Les voies artérielles :

- Trafic : plus de 15 000 véhicules/jour (trafic automobile dominant),
- Limitation de vitesses 50 km/h ou 70km/h
- Chaussées séparées, pas de stationnement, passages piétons dénivelés, intersections dénivelées ou gérées par feux,
- Itinéraires **vélos et piétons séparés** (sites propres)



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## Les voies de distribution primaires :

- Trafic : 6 000 à 15 000 véhicules/j.
- Limitation de vitesse à 50 km/h,
- Intersections entre voies résidentielles : giratoires ou plateaux,
- Aménagements cyclables : **pistes séparées de la chaussée.**

# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## Les voies de distribution secondaires

- Trafic : 3 500 à 6 000 véhicules/j.
- Limitation de vitesse à 50 km/h,
- Intersections limitées avec les voies résidentielles et marquées par des « portes »,
- **Voies cyclables non séparées de la chaussée** (type bandes)
- Stationnement le long de la voie,
- Arrêts de bus sur voirie.

# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

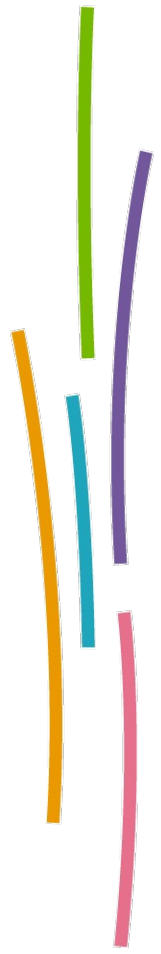
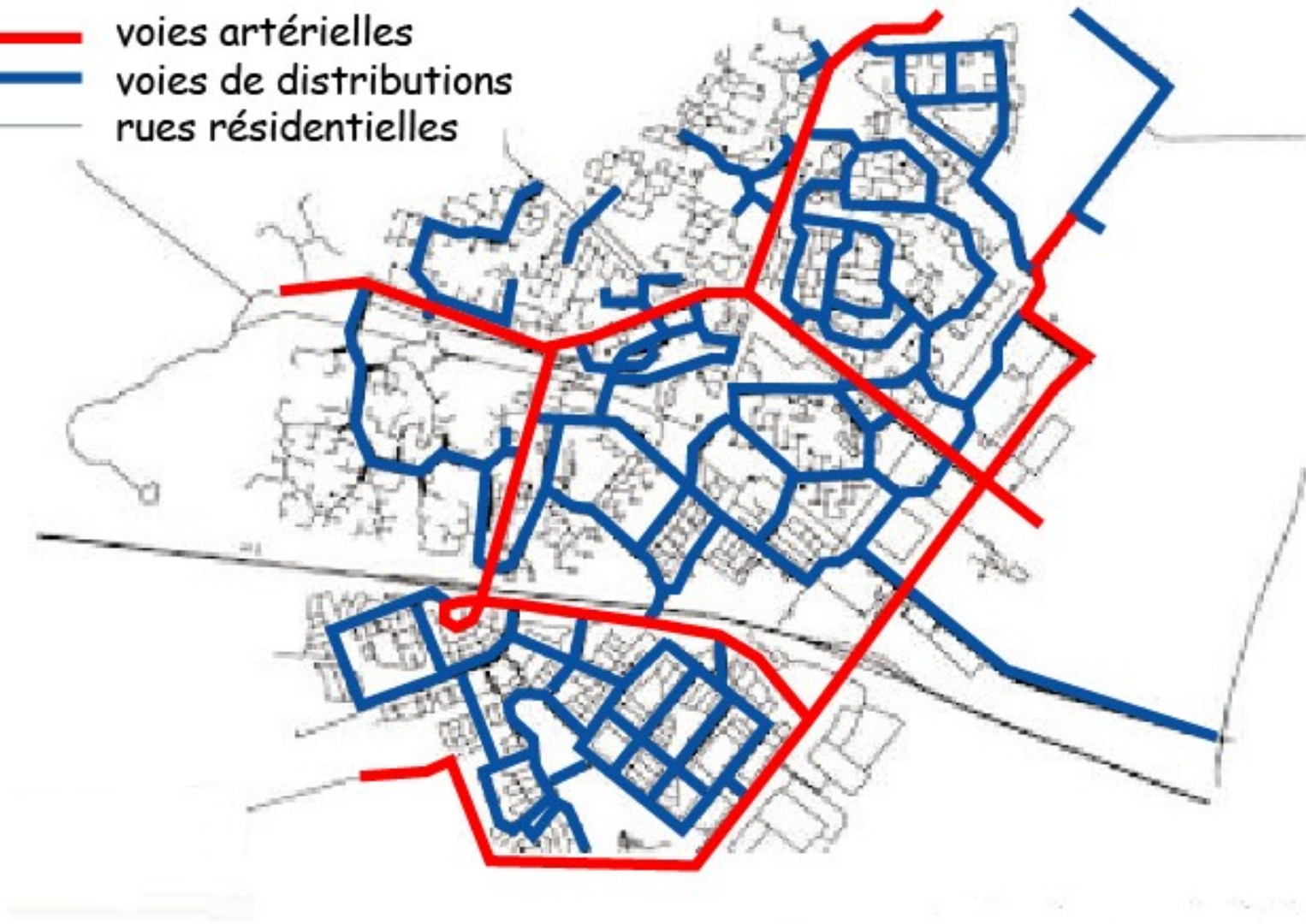
## Les rues résidentielles :

- Trafic : < 3 500 véh/j,
- Pas de trafic de transit,
- Aménagement de modération de la vitesse,
- **Mixité des déplacements à vélo,**
- Deux types d'aménagements :
  - Les zones 30 - **vitesse limitée à 30 km/h** (idem France)
  - Les woonerf ou cours urbaines - **vitesse limitée à 10 km/h** (différents des zones de rencontre françaises)



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

- voies artérielles
- voies de distributions
- rues résidentielles



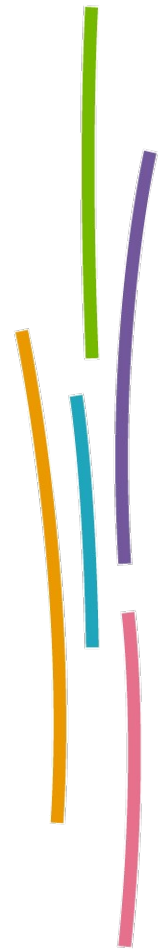
# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

---

## Fonctionnement :

- 9 km de voies artérielles,
- Pas de transit sur les autres voies,
- Les voies de distribution relient les voies artérielles aux rues résidentielles,
- Prise en compte des vélos sur l'ensemble du réseau.

# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

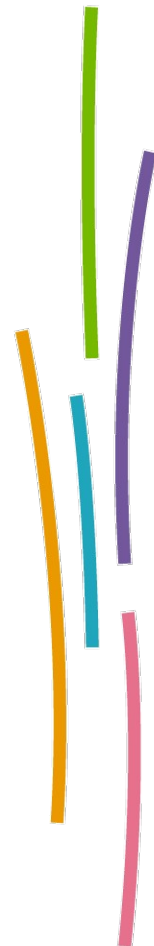


Piste cyclable le long d'une voie artérielle

# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau



Voie de distribution secondaire (bande cyclable)



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau

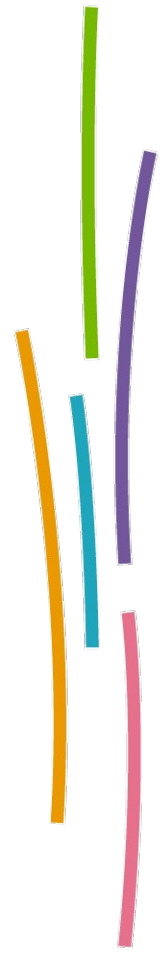


Rue résidentielle aménagée en Z30

# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau



Cours urbaine (Woonerf)



# Zoetermeer - hiérarchisation du réseau



Cours urbaine (Woonerf)

# Zoetermeer – Urbanisme et mobilité

---

## Les autres domaines d'action

### ▪ Urbanisme et mobilité :

- Ville compacte : zones résidentielles entourant le centre ville,
- Distances faibles adaptées aux déplacements doux,
- Pistes cyclables sur les niveaux 1 et 2 et mixité dans les rues résidentielles,
- Pistes cyclables dénivelées pour franchir les voies artérielles.

# Zoetermeer – éducation et contrôle

---

## Les autres domaines d'action

### ▪ Éducation et contrôle :

- Nombreuses actions (depuis 1989) portant sur le comportement des usagers
- Police locale active travaillant avec les partenaires (écoles, groupes d'usagers, etc.)

# Zoetermeer

## Les points forts

- Application, sur le terrain d'une ville moyenne, d'un concept théorique en vue d'un déploiement à grande échelle,
- Mise en place d'une circulation plus sûre, limitant les nuisances de pollution,
- Forte place réservée aux modes doux,
- Urbanisme volontaire pour faire une « **ville des courtes distances** » favorisant les déplacements doux.

→ **moins de trafic et moins de vitesse**

# Zoetermeer

---

## Des enseignements possibles pour la France :

- Les éléments mis en place à Zoetermeer sont adaptables aux déplacements en France
  - ➔ Notion de **hiérarchisation** (voies 70, voies 50, Z30, ZR, AP)
  - ➔ **Modération des vitesses** avec utilisation de dispositifs classiques
  - ➔ Mise en place d'un **réseau cyclable** performant,
  - ➔ **Diminution du risque** routier par diminution des vitesses et du trafic.



# Hiérarchisation de la voirie Généralisation de la zone 30



# Jérôme CASSAGNES

---

*CETE Méditerranée*  
*Agence Languedoc-Roussillon*  
☎ 04 67 20 90 44



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**